

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 19132**

Intitulé

BAC PRO : Baccalauréat professionnel techniques d'interventions sur les installations nucléaires

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE Modalités d'élaboration de références : CPC n°6	Recteur de l'académie, Recteur de l'académie

Niveau et/ou domaine d'activité

IV (Nomenclature de 1969)

4 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

227 Energie, génie climatique

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'agent titulaire du Baccalauréat professionnel « Environnement Nucléaire » est responsable d'une équipe opérationnelle intervenant en environnement nucléaire et travaillant sur des chantiers polyvalents.

Son travail consiste à :

- gérer son équipe d'intervention ;
- assurer des opérations de logistique de maintenance nucléaire ;
- participer à la gestion de déchets des industries nucléaires ;
- contribuer aux opérations de démantèlement d'installations ;
- effectuer des travaux particuliers liés à un environnement nucléaire.

Son activité s'inscrit dans le cadre des obligations liées à la radioprotection, à la sûreté, à la sécurité et à la qualité en vigueur dans l'industrie nucléaire.

Les compétences acquises par le titulaire du diplôme sont celles décrites dans l'ensemble des blocs de compétences.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

centrales nucléaires, installations nucléaires,

agent de décontamination, agent de démantèlement, décontamineur, agent de traitement, agent de traitements dépolluants

Codes des fiches ROME les plus proches :

I1503 : Intervention en milieux et produits nocifs

Réglementation d'activités :

- aptitude médicale définie par la réglementation pour le travail sur des installations nucléaires. - comme dans tout environnement obéissant à des règles strictes de sûreté et de surveillance, l'accès aux sites nucléaires est conditionné, en particulier, à l'existence d'un casier judiciaire vierge.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

- fiabiliser les interventions et communiquer
- exécuter les consignes issues de l'analyse de risques
- participer à la gestion des déchets
- exécuter des opérations
- participer à la sécurité et à la radioprotection
- exécuter des opérations de maintenance
- éco droit
- économie gestion
- prévention santé environnement
- éco gestion

français

HG EMC

LV1

LV2

ARTS APPLIQUÉS ET CULTURES ARTISTIQUES

Maths

physique chimie

EOP Obligatoire

unités facultatives

LV

EPS

Mobilite

- mathématiques
- sciences physiques et chimiques
- français
- histoire géographie et éducation morale et civique
- épreuve de langue vivante,
- arts appliqués et cultures artistiques
- épreuve d'éducation physique et sportive

Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves)

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 19132 - EP1 fiabiliser les interventions et communiquer	<p>S'informer auprès du chef d'équipe des éléments constitutifs du dossier</p> <p>Informar la hiérarchie des écarts constatés en termes de déroulement de chantier et des remarques clients</p> <p>Assurer le suivi de sa dosimétrie individuelle et la comparer avec la valeur cible</p> <p>Appliquer les consignes issues de l'analyse des risques</p> <p>Interpréter les éléments d'information acquis par ses sens et/ou des appareils de mesure en vue d'appliquer la procédure prescrite</p> <p>Arrêter le chantier en cas de danger grave et imminent</p> <p>Appliquer les procédures prescrites dans les documents « qualité »</p> <p>Adopter une posture réflexive permettant l'optimisation de son intervention</p> <p>Renseigner la traçabilité des tâches exécutés et des écarts constatés dans tous les domaines exigés</p> <p>Contrôler la bonne exécution des travaux et le respect des objectifs de dosimétrie, de sécurité et de qualité vis-à-vis de son intervention</p> <p>Participer au contrôle du respect des objectifs de production vis-à-vis du client et de l'environnement de travail et des déchets générés</p> <p>Mesurer et rendre compte des écarts</p> <p>Vérifier le bon fonctionnement des appareils et instruments de contrôle et de mesure</p> <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves)</p>

INTITULÉ	DESRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 19132 - EP2 Exécuter les consignes issues de l'analyse de risques</p>	<p>Mettre en œuvre l'ensemble des matériels nécessaires à l'intervention</p> <p>Assurer la disponibilité et contrôler le fonctionnement des matériels par rapport à des paramètres nominaux</p> <p>Mettre en œuvre le confinement</p> <p>Participer à l'approvisionnement du chantier</p> <p>Participer à la décontamination des locaux et des matériels</p> <p>Réaliser la manutention manuelle</p> <p>Suivre le planning et les paramètres de production associés</p> <p>Identifier les écarts et organiser les corrections mises en œuvre avec l'accord de la hiérarchie et du client</p> <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves)</p>
<p>Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 19132 - EP 3 Participer à la gestion des déchets</p>	<p>Mettre en œuvre des opérations de collecte, tri, conditionnement étiquetage et évacuation des déchets</p> <p>Démarrer conduire et arrêter un système automatisé ou une installation de gestion ou traitement de déchets en utilisant des moyen de manutention associés</p> <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves)</p>
<p>Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 19132 - EP4 exécuter des opérations</p>	<p>Démarrer conduire et arrêter un outillage spécifique nécessaire aux travaux envisagés</p> <p>Procéder au déplacement de charges</p> <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves)</p>
<p>Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 19132 - EP 5 participer à la sécurité et à la radioprotection</p>	<p>Appliquer les mesures de sauvegarde adaptées dès qu'un écart, un incident ou un accident est constaté et en conserver l'historique et/ou les pièces justificatives et les résultats associés</p> <p>Faire des contrôles radiologiques</p> <p>Assurer l'habillage et le déshabillage</p> <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves)</p> <p>Faire respecter les consignes de sureté et de sécurité</p> <p>Mettre en place des protections biologiques</p>
<p>Bloc de compétence n°6 de la fiche n° 19132 - EP 6 exécuter des opérations de maintenance</p>	<p>Préparer son intervention et /ou la logistique associée</p> <p>Proposer des améliorations sur l'environnement de son intervention</p> <p>Réparer un bien part remplacement de composants</p> <p>Réaliser des opérations prescrites de contrôle et/ou de surveillance</p> <p>Réaliser des opérations planifiées</p> <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves)</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°7 de la fiche n° 19132 - PSE	<ul style="list-style-type: none"> - Conduire une démarche d'analyse de situations en appliquant la démarche de résolution de problème - Analyser une situation professionnelle en appliquant différentes démarches : analyse par le risque, par le travail, par l'accident - Mobiliser des connaissances scientifiques, juridiques et économiques - Proposer et justifier les mesures de prévention adaptées - Proposer des actions permettant d'intervenir efficacement face à une situation d'urgence <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves)</p>
Bloc de compétence n°8 de la fiche n° 19132 - Eco gestion	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les caractéristiques de l'environnement et du secteur de son activité professionnelle - Découvrir et maîtriser les bases de la gestion et de la communication professionnelle <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves)</p>
Bloc de compétence n°9 de la fiche n° 19132 - français	<ul style="list-style-type: none"> - Entrer dans l'échange oral : écouter, réagir, s'exprimer - Entrer dans l'échange écrit : lire, analyser, écrire - Devenir un lecteur compétent et critique - Confronter des savoirs et des valeurs pour construire son identité culturelle <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves)</p>
Bloc de compétence n°10 de la fiche n° 19132 - HG/EMC	<ul style="list-style-type: none"> - Appréhender la diversité des sociétés et la richesse des cultures - Comprendre les enjeux liés au développement durable - Identifier les enjeux et contraintes de la mondialisation - Identifier les droits et devoirs civils, politiques, économiques et sociaux <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves)</p>
Bloc de compétence n°11 de la fiche n° 19132 - LV 1	<p>Compétences de niveau B1+ du CECRL</p> <ul style="list-style-type: none"> - S'exprimer oralement en continu - Interagir en langue étrangère - Comprendre un document écrit rédigé en langue étrangère <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves)</p>
Bloc de compétence n°12 de la fiche n° 19132 - lv2	<p>Compétences de niveau B1 du CECRL</p> <ul style="list-style-type: none"> - S'exprimer oralement en continu - Interagir en langue étrangère - Comprendre un document écrit rédigé en langue étrangère <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves)</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°13 de la fiche n° 19132 - arts appliqués et cultures artistiques	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les caractéristiques essentielles d'œuvres, de produits, d'espaces urbains ou de messages visuels - Situer une œuvre ou une production dans son contexte de création - Maîtriser les bases de la pratique des outils graphiques, traditionnels et informatiques <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves)</p>
Bloc de compétence n°14 de la fiche n° 19132 - maths	<ul style="list-style-type: none"> - Rechercher, extraire et organiser l'information. -Proposer, choisir, exécuter une méthode de résolution. -Expérimenter, simuler. -Critiquer un résultat, argumenter. -Rendre compte d'une démarche, d'un résultat, à l'oral ou à l'écrit. <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves)</p>
Bloc de compétence n°15 de la fiche n° 19132 - physique chimie	<ul style="list-style-type: none"> Rechercher, extraire et organiser l'information. -Proposer, choisir, exécuter une méthode de résolution ou un protocole opératoire en respectant les règles de sécurité. -Expérimenter, simuler. -Critiquer un résultat, argumenter. -Rendre compte d'une démarche, d'un résultat, à l'oral ou à l'écrit. <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves)</p>
Bloc de compétence n°16 de la fiche n° 19132 - EPS Obligatoire	<p>Compétences de niveau 4 du référentiel de compétences attendues</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser une performance motrice maximale - Se déplacer en s'adaptant à des environnements variés et incertains - Réaliser une prestation corporelle à visée artistique ou acrobatique - Conduire et maîtriser un affrontement individuel ou collectif - Respecter les règles de vie collective et assumer les différents rôles liés à l'activité <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves)</p>
Bloc de compétence n°17 de la fiche n° 19132 - LV facultative	<p>Compétences de niveau B1+ du CECRL</p> <ul style="list-style-type: none"> - S'exprimer oralement en continu - Interagir en langue étrangère - Comprendre un document écrit rédigé en langue étrangère <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves)</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°18 de la fiche n° 19132 - EPS Facultative	<p>Compétences de niveau 5 du référentiel de compétences attendues</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser une performance motrice maximale - Se déplacer en s'adaptant à des environnements variés et incertains - Réaliser une prestation corporelle à visée artistique ou acrobatique - Conduire et maîtriser un affrontement individuel ou collectif - Respecter les règles de vie collective et assumer les différents rôles liés à l'activité <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves)</p>

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury, présidé par un enseignant chercheur, est composé : - de professeurs appartenant à l'enseignement public et, sauf impossibilité d'au moins un professeur appartenant à l'enseignement privé sous contrat ou exerçant en centre de formation d'apprentis ou en section d'apprentissage ; - pour un tiers au moins d'employeurs et de salariés membres de la profession intéressée par le diplôme.
En contrat d'apprentissage	X	idem
Après un parcours de formation continue	X	idem
En contrat de professionnalisation	X	idem
Par candidature individuelle	X	idem
Par expérience dispositif VAE	X	idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie	X	
Accessible en Polynésie Française	X	

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
Autres certifications : baccalauréat professionnel "environnement nucléaire" créée par arrêté du 18 juillet 2006, abrogé par arrêté du 12 mars 2014.	

Base légale

Référence du décret général :

articles D 337-51 à D 337-94 du Code de l'Éducation

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 12 mars 2014 portant création du baccalauréat professionnel techniques d'interventions sur installations nucléaires

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Base reflet Cereq

<http://www.cereq.fr>

Autres sources d'information :

cndp

<http://www.onisep.fr>

<http://www.cndp.fr>

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

il s'est avéré nécessaire de revoir les contenus du précédent baccalauréat professionnel "environnement nucléaire" afin d'être en cohérence avec les contenus du BTS environnement nucléaire créé en 2011 (arrêté du 27 juin 2011)

Certification précédente : Environnement nucléaire